

Séance du 7 avril 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à 20 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

Date de convocation : 31 mars 2026

PRESENTS (37)

Délégués titulaires (37) : Mme AGNOUX Fabienne, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BEYNE Bertrand, Mme BONIAU DUPARAY Marie, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CERDA Dominique, M. CHABANIER Vincent, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme DUBREUCQ Marion, M. FAUGERAS Nicolas, M. FERRÉ Charles, Mme FORYS Claire, M. GROUSSET David, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LANOT Gérard, M. LE VAILLANT Bertrand, M. OLIVEIRA Mathieu, M. PETIT Christophe, M. PONS Clément, Mme RIVET Murielle, M. ROGER Étienne, Mme SUAU Marie-Laure, M. TAGUET Jean-Marie, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier, Mme VINCENT Séverine, Mme VITRAC Maryse.

Délégués suppléants : /.

ABSENTS EXCUSES

Mme PAREL Audrey, M. ZANETTI Fernand.

Pouvoirs (2) :

Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. VILLA Olivier,
M. ZANETTI Fernand a donné procuration à M. BRETTE Gérard.

Secrétaire de séance : Clément PONS.

OBJET : Indemnités de fonction du Président

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-12 et R. 5214-1,

Considérant que la population de l'ensemble des communes composant la Communauté de Communes est comprise entre 10 000 et 19 999 habitants,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide d'attribuer** à M. Jean-Louis BACHELLERIE, Président de la Communauté de Communes, l'indemnité de fonction suivante :
48,75 % de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique Territoriale, soit 2 003,88 € bruts au 1^{er} janvier 2026.

Les indemnités seront imputées à l'article 65311.

L'indemnité de fonction sera revalorisée automatiquement par rapport à l'indice de la Fonction Publique.

POUR : 39
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 8 avril 2026**

Le Président



Communauté de Communes
Vendacq, Eglisais, Marédières

Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26

Jean-Louis BACHELLERIE

REÇU LE
08 AVR. 2026
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)



**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DE
L'ASSEMBLEE DELIBERANTE (art L.5211-12 du CGCT)
A compter du 8 avril 2026**

ANNEXE AUX DELIBERATIONS N°DEL 2026-37 ET DEL 2026-038 DU 7 AVRIL 2026

Civilité	Nom Prénoms	Fonction	Taux maximum %	IB / IM	Brut en €
M.	BACHELLERIE Jean-Louis	Président	48,75	1027/830	2 003,88
M.	CONTINSOUZA Nicolas	Vice-Président	20,63	1027/830	848
M.	LAFON Jean-François	Vice-Président	20,63	1027/830	848
M.	LANOIR Jean-Noël	Vice-Président	20,63	1027/830	848
M.	OLIVEIRA Mathieu	Vice-Président	20,63	1027/830	848
Mme	DUBOUCHAUD Patricia	Vice-Président	20,63	1027/830	848
M.	VALADOUR Jean-Pierre	Vice-Président	20,63	1027/830	848
Mme	VITRAC Maryse	Vice-Présidente	20,63	1027/830	848
Mme	AUDUREAU Agnès	Vice-Présidente	20,63	1027/830	848
TOTAL					8 787,88

REÇU LE
08 AVR. 2026
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

Le Président,


 Carrefour de l'Épinette
 19550
 Lapleau
 05 55 27 69 26
Jean-Louis BACHELLERIE